

GAZETTE DES TRIBUNAUX

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

ABONNEMENT:

PARIS ET LES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 54 fr. | Trois mois, 15 fr.
 Six mois, 28 | Un mois, 6

ÉTRANGER :
 Le port en sus, pour les pays sans échange postal.

BUREAUX :

RUE HARLAY-DU-PALAIS, 2,
 au coin du quai de l'Horloge,
 à Paris.

(Les lettres doivent être affranchies.)

Sommaire.

TRIBUNAL DES CONFLITS. — Octrois; modification du tarif; demande en réduction du prix de ferme; compétence judiciaire.

JUSTICE CIVILE. — Cour d'appel de Paris (3^e ch.): Achat et vente de terrains; acte non commercial; Tribunaux de commerce; incompétence.

JUSTICE CRIMINELLE. — Cour de cassation (ch. crimin.). Bulletin. — Cour d'assises de la Seine: Vols de lapins; trente-deux accusés.

JUSTICE ADMINISTRATIVE. — Conseil d'Etat: Chemins de fer; convois spéciaux pour le transport des malles-postes; indemnité due aux compagnies; règlement par le conseil de préfecture.

CHRONIQUE.

PARIS, 5 DÉCEMBRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

Le président de la République, Considérant que le mode d'élection promulgué par le décret du 2 décembre avait été adopté dans d'autres circonstances comme garantissant la sincérité de l'élection; Mais considérant que le scrutin secret, actuellement pratiqué, paraît mieux garantir l'indépendance des suffrages;

Considérant que le but essentiel du décret du 2 décembre est d'obtenir la libre et sincère expression de la volonté du peuple,

Décète :

Les art. 2, 3 et 4 du décret du 2 décembre sont modifiés ainsi qu'il suit :

Art. 2. L'élection aura lieu par le suffrage universel. Sont appelés à voter tous les Français âgés de vingt et un ans, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Art. 3. Ils devront justifier soit de leur inscription sur les listes électorales dressées en vertu de la loi du 15 mars 1849, soit de l'accomplissement, depuis la formation des listes, des conditions exigées par cette loi.

Art. 4. Le scrutin sera ouvert, pendant les journées des 20 et 21 décembre, dans le chef-lieu de chaque commune, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Le suffrage aura lieu au scrutin secret, par oui ou par non, au moyen d'un bulletin manuscrit ou imprimé.

Fait à l'Élysée-National, le 3 décembre 1851.

Le président de la République,
 LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.
 Le ministre de l'intérieur,
 DE MORNY.

PROCLAMATION.

Habitans de Paris !
 La France entière s'associe par une approbation unanime aux grands événements qui viennent de s'accomplir. Les actes du Gouvernement, connus depuis deux jours à Lyon, à Lille, à Amiens, à Reims, à Nantes, à Poitiers, dans tous les centres du commerce et de l'industrie, y ont reçu le meilleur accueil. L'ordre n'a été troublé nulle part.

Le ministre de l'intérieur,
 DE MORNY.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

On répand à Paris de fausses nouvelles sur l'état de la province.

On doit répandre en province de fausses nouvelles sur l'état de Paris.

L'émeute est comprimée dans la capitale.

Toutes les nouvelles des départemens sont excellentes. Le Gouvernement est assuré de maintenir l'ordre sur tous les points de la France.

Habitans de Paris !
 La France entière s'associe par son approbation aux grands événements qui viennent de s'accomplir. Les actes du Gouvernement connus depuis deux jours à Lyon, à Lille, à Amiens, à Reims, à Nantes, à Poitiers, dans tous les centres du commerce et de l'industrie, y ont reçu le meilleur accueil. L'ordre n'a été troublé nulle part.

Le ministre de l'intérieur,
 A. DE MORNY.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le ministre de la guerre,
 Arrête :

Tout individu colporteur de fausses nouvelles sera immédiatement arrêté et livré aux Conseils de guerre comme complice de l'insurrection.

Fait à Paris, le 4 décembre 1851.

Le ministre de la guerre,
 A. DE SAINT-ARNAUD.

Il a été donné plusieurs listes inexactes et incomplètes de la Commission consultative qui vient d'être nommée par le président de la République. Nous sommes invités à remettre la liste suivante, comme étant la seule complète et authentique :

MM.

M. Achaud (du Loiret).

M. Argout, gouverneur de la Banque.

M. Barthelemy de Padoue (Corse).

M. Barthelemy de Bar (de la Seine).

M. Barthelemy de Saint-Victor (du Doubs).

M. Barthelemy de Saint-Victor (de la Réunion).

M. Barthelemy de Saint-Victor (de la Charente-Inférieure).

M. Barthelemy de Saint-Victor (de la Seine).

M. Barthelemy de Saint-Victor (de la Seine-et-Marne).

M. Barthelemy de Saint-Victor (de la Somme).

M. Barthelemy de Saint-Victor (de la Côte-d'Or).

Bérard (de Lot-et-Garonne).
 Berger, préfet de la Seine.
 Beugnot (de la Haute-Marne).
 Bineau (de Maine-et-Loire).
 Boinvilliers (de la Seine).
 Bonjean.
 J. Boulay (de la Meurthe).
 de Cambacérés (de l'Aisne).
 de Casabianca (de la Corse).
 de Caulaincourt (du Calvados).
 l'amiral Cécille.
 Chadenet (de la Meuse).
 Charlemagne (de l'Indre).
 Chassaing-Goyon (du Puy-de-Dôme).
 Collas (de la Gironde).
 de Crouzeilles (des Basses-Pyrénées).
 Dabeaux (de la Haute-Garonne).
 Darblay (de Seine-et-Oise).
 Dariste (des Basses-Pyrénées).
 Denjoy (de la Gironde).
 Desjobert (de la Seine-Inférieure).
 Drouyn de Lhuys (de Seine-et-Marne).
 Théodore Ducos (de la Seine).
 Dumas, de l'Institut.
 Maurice Duval.
 Eschassériaux (de la Charente-Inférieure).
 le maréchal Excelmans, grand chancelier de la Légion-d'Honneur.

Langlais (de la Sarthe).
 le général de Flahault.
 H. Fortoul (des Basses-Alpes).
 Achille Fould (de la Seine).
 Fremy (de l'Yonne).
 Gaslonde (de la Manche).
 Paulin Gillon (de la Meuse).
 Ernest de Girardin (de la Charente).
 Augustin Giraud (d'Angers).
 Charles Giraud, de l'Institut.
 Godelle (de l'Aisne).
 de Goulard (des Hautes-Pyrénées).
 Goullot de Saint-Germain (de la Manche).
 de Greslan (de l'île de la Réunion).
 le général d'Hautpoul (de l'Aude).
 de Heeckeren (du Haut-Rhin).
 Hély d'Oissel.
 Hermann.
 le général Husson (de l'Aube).
 Lacaze (des Hautes-Pyrénées).
 Lacrosse (du Finistère).
 Ladoucette (de la Moselle).
 Frédéric de Lagrange (du Gers).
 de Lagrange (de la Gironde).
 Lanquetin, président de la commission municipale de Lariboisière (d'Ille-et-Vilaine).
 Lawestine.
 Lebeuf (de Seine-et-Marne).
 le général Lebreton (d'Eure-et-Loir).
 Lefebvre-Durullé (de l'Eure).
 Lemarois (de la Manche).
 Lestiboudois (du Nord).
 Leveurier (de la Manche).
 le général Magnan.
 Maugué (d'Orléans).
 Edmond Maigne.
 Maillard.
 Marchand (du Nord).
 de Maupas, préfet de police.
 de Mérode (du Nord).
 Meynard, président de chambre à la Cour de cassation.
 Mimerel (du Nord).
 Monin, doyen des maires de Paris.
 de Montalembert (du Doubs).
 Lucien Murat (du Lot).
 le général d'Ornano (d'Indre-et-Loire).
 Paravey.
 de Parieu (du Cantal).
 Frédéric Pascal (des Bouches-du-Rhône).
 Pepin-Lehalleur (de Seine-et-Marne).
 Pérignon.
 Joseph Poirier, régent de la Banque.
 de Persigny (du Nord).
 de Portalis, premier président à la Cour de cassation.
 de Rancé (de l'Algérie).
 le général Randon.
 le général Regnaud de Saint-Jean d'Angély (de la Charente-Inférieure).
 Rouher (du Puy-de-Dôme).
 de Royer, procureur-général.
 le général de Saint-Arnaud.
 Ségur-d'Aguesseau (des Hautes-Pyrénées).
 Seydoux (du Nord).
 Suchet d'Albuthéra (de l'Eure).
 de Turgot.
 de Thorigny.
 Troplong, premier président de la Cour d'appel.
 Vaisse (du Nord).
 le général Vast-Vimeux (de la Charente-Inférieure).
 Vieillard (de la Manche).
 Vuillefroy.
 de Wagram.

Loire), M. Seurre, maire de Demigny, membre du conseil d'arrondissement, en remplacement de M. Pougy.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le président de la République,
 Sur le rapport du garde-des-sceaux, ministre de la justice,
 Décrète :

Sont nommés :

Juge de paix du canton de Guillon (Yonne), M. Merlet;
 Juge de paix du canton de Montfort-Lamaury (Seine-et-Oise), M. Lefrançois;

Le garde-des-sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de l'Élysée, le 3 décembre 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.
 Le garde-des-sceaux, ministre de la justice,
 ROUHER.

La Patrie raconte en ces termes la journée du 4 décembre :

« Jeudi, quatre heures du soir.

« Hier au soir, des groupes nombreux se sont formés sur divers points de la ligne des boulevards. Une grande animation se faisait remarquer dans ces groupes, composés en grande partie d'individus bien vêtus. Les abords du café de Paris, le bas de la rue Montmartre, étaient notamment encombrés d'une foule compacte qui proférait des cris hostiles. Du haut du perron du café Tortoni, on a fait plusieurs fois la lecture d'une proclamation factieuse, signée de M. Benoist d'Azy, et prononçant la déchéance de Louis-Napoléon. Vers onze heures du soir, cependant, les groupes qui d'eux-mêmes s'étaient en partie dissipés, ont été entièrement dispersés par la troupe.

« A la tombée de la nuit, hier, les hordes d'insurgés, repoussées du faubourg Saint-Antoine, se sont réfugiées dans les rues qui sont depuis trente ans le repaire des professeurs de barricades. Au moyen de planches dérobées dans plusieurs maisons et de voitures renversées, des barricades ont été élevées dans les rues Beaubourg, Transnonain et Aumaire.

« Des détachemens de la division de l'Hôtel-de-Ville, sous le commandement du général Levassour, et conduits par le commissaire de police Bertoglio, ont enlevé en quelques instans quatre barricades sans coup férir. Plusieurs insurgés ont été tués; une cinquantaine de chefs de section et d'hommes en blouse ont été arrêtés, en fuyant, après la prise de leurs barricades. Ils ont été conduits à la Conciergerie.

« Afin de préparer les esprits à un soulèvement général, des misérables, au nombre de dix, armés de fusils, parodiant l'une des scènes les plus hideuses de la révolution de Février, ont promené, en chantant, deux cadavres éclairés par des torches dans les environs des rues Grenétat, Beaubourg et Transnonain. Ils ont bientôt amassé autour d'eux une bande d'environ huit cents individus. Vers dix heures, ils arrivaient au coin de la rue des Gravilliers, lorsque deux commissaires de police, suivis de quelques sergens de ville, se sont courageusement présentés à eux, sans armes, les ont fait fuir, et se sont emparés des deux cadavres, qui ont été immédiatement transportés à la Morgue. Les individus qui s'étaient livrés à cette horrible comédie sont des chefs de section. Ces forcenés fuyaient en courant dès qu'ils apercevaient de la troupe, puis après ils recommençaient à se promener en répétant les chants les plus odieux.

« Les mêmes commissaires de police, secondés par les mêmes agens, ont fait dans les environs du Château-d'Eau un grand nombre d'arrestations. Ils se sont principalement emparés d'individus qui venaient de dévaliser une boutique d'armurier.

« Les auteurs d'anarchie n'ont pas renoncé à mettre à exécution les projets de pillage qu'ils méditent depuis si longtemps. Un plan d'insurrection qui semble embrasser tout le quartier Saint-Denis, le quartier Saint-Martin et le cloître Saint-Merry, a commencé à se réaliser dans la soirée. Des barricades ont été dressées, vers dix heures du soir, rues Saint-Martin, Bourg-l'Abbé, Grenétat, Beaubourg, et dans plusieurs des rues adjacentes. Ces premières barricades n'ont cependant pas tardé à être abandonnées.

« Des brigades de sergens de ville ont été posées dans les quartiers fréquentés dans la journée par les émeutiers, et les troupes sont rentrées en partie dans leurs casernes pour prendre quelque repos. La nuit s'est passée sans le moindre trouble. Ce matin, jusqu'à huit heures, il n'y a eu aucune tentative de désordre.

« La barricade de la Porte-Saint-Denis, qui rappelait par son élévation celle qui fut construite au même endroit dans la nuit du 23 février 1848, a été attaquée vigoureusement par la troupe et enlevée sans beaucoup de résistance. Les insurgés ont pris la fuite.

« Cependant, le préfet de police avait été informé que cent vingt des ex-représentans montagnards, réunis partiellement dans la nuit, avaient rédigé une proclamation qui n'était qu'une excitation au pillage et à la destruction des propriétés; il a pris des mesures efficaces pour empêcher l'impression et l'affichage. Des agens fermes et intelligents, appuyés d'une force militaire imposante, ont été placés dans les directions signalées. La proclamation des Montagnards ne s'est pas montrée. Elle est restée un moment dans la poche des disciples de Robespierre et de Babeuf.

« A neuf heures, l'émeute a reparu presque dans les mêmes que la veille, excepté dans le faubourg Saint-Antoine, dont la tranquillité n'a plus été troublée; les ouvriers ont repris leurs travaux. Les ex-représentans montagnards ont dû chercher ailleurs des recrues pour l'exécution de leurs abominables projets, enrégimenter sur d'autres points de criminels instrumens de leurs odieuses passions.

« Des barricades ont été reconstruites sur plusieurs points dé garnis de troupes, notamment dans les rues Beaubourg, Transnonain, Aumaire, à la Porte-Saint-Denis et dans la rue Saint-Merry.

« A midi, trois barricades ont été enlevées par nos bra-

ves soldats. Plusieurs prisonniers ont été saisis. — (Amédée de Césena.)

On lit encore dans la Patrie :

« La barricade de la porte Saint-Denis, où l'émeute avait concentré toutes ses forces, vient d'être enlevée par la troupe à coups de canon, et après une vive fusillade.

« L'intérieur de la barricade est rempli des cadavres de ceux qui s'étaient chargés de la défendre. Ceux qui ont échappé se sont repliés sur la Porte-Saint-Martin, où ils se sont trouvés entre deux feux. Nos troupes n'ont épargné aucun insurgé.

« Nous n'avons eu que quelques soldats blessés.

« Sur les onze heures, les barricades s'élevèrent de tous côtés dans les rues Transnonain, Rambuteau et autres; le maire du 7^e arrondissement, craignant l'envahissement de la mairie, a fait descendre les troupes campées dans les cours de l'Imprimerie nationale. Un détachement de vingt-cinq hommes de la gendarmerie mobilisée est immédiatement parti; deux soldats, un brigadier et un tambour ont été grièvement blessés. Ils ont emporté la barricade et ramené des prisonniers.

« A trois heures, le canon a renversé les barricades de ce quartier. La fusillade était vive. Les balles mortes tombaient jusque dans les cours de l'Imprimerie. Pendant tout ce temps, les ouvriers ont travaillé, et lorsque le directeur, M. de Saint-Georges, a passé dans les ateliers, tous lui ont témoigné l'assurance de leur zèle et de leur excellent esprit.

« Onze heures et demie du matin.

« Les arrestations de meneurs socialistes continuent.

« Aujourd'hui, dans la matinée, quatre individus en blouse et surexcités par de nombreuses libations d'alcool et une nuit sans doute passée à la belle étoile, qui se livraient, chez un marchand de vins de la place Maubert, à de violentes déclamations en faveur du socialisme, ont été mis en état d'arrestation par la police.

« Dans un groupe devant Tortoni, on disait que deux individus étrangers, arrivés récemment à Paris, et que la police surveillait depuis quelques jours comme des émissaires dangereux envoyés de Londres et de Suisse, avaient également été arrêtés ce matin à leur hôtel, dans le quartier de la Bourne.

« Vers midi, on a remis en liberté les représentans qui étaient encore en état d'arrestation à la prison Mazas et au Mont-Valérien. Ils ont été ramenés à leur domicile en voiture.

« Une heure et demie de l'après-midi.

« On essaie, sur le boulevard Bonne-Nouvelle, d'élever plusieurs barricades avec des débris de matériaux et de planches d'une maison en construction près du théâtre du Gymnase.

« Quelques colonnes vespasiennes sont même allées et plusieurs arbres déracinés.

« Un escadron de lanciers arrive sur le lieu du combat, accompagné d'une batterie; aucun engagement n'a lieu. La troupe reste maîtresse au milieu de ces débris abandonnés.

« L'artillerie charge les pièces et attend les ordres.

« La foule se rue dans toutes les directions, les contraindant de ce boulevard sont en un instant, et sans coup tiré, évacuées.

« Une heure trois quarts.

« Les points stratégiques étaient gardés de bonne heure avec le même appareil de force qu'hier.

« Tous les postes sont doublés, notamment à l'Élysée, aux ministères, à l'Assemblée et aux Tuileries, où dix pièces de canon avec autant de caissons sont toujours allignées dans la cour depuis février 1848.

« Vers quatre heures, on a apporté aux bureaux de la Patrie un malheureux soldat du 72^e de ligne qui venait d'être tué à bout portant au coin de la rue de Cléry.

« Nous apprenons à l'instant qu'un chef de bataillon du 72^e de ligne a été très grièvement blessé dans cette même rue de Cléry.

« Quatre heures et demie.

« Des détachemens du génie sont occupés à débarrasser les insurgés des maisons où ils se sont cachés.

« Nos troupes sont maîtresses de tout le terrain.

« Cinq heures du soir.

« Un garde républicain, envoyé en ordonnance, a été massacré dans la journée par une bande d'insurgés.

« Un insurgé ayant fait feu du pont de l'Hôtel-Dieu sur deux gardes républicains qui étaient en sentinelle, a été pris et fusillé sur-le-champ. On a trouvé sur lui des papiers qu'il portait aux insurgés.

« Un inspecteur de police a été également assassiné près de la Préfecture.

« Dans l'après-midi, un individu a tiré un coup de fusil d'une fenêtre de la rue Constantine (île Notre-Dame) sur un garde républicain qui était en sentinelle. Il l'a manqué.

« Un autre garde républicain, qui était à l'extrémité de la rue, a fait feu sur l'individu, qui est tombé par la fenêtre, percé d'une balle.

« Une barricade construite dans la rue du Bac a été enlevée sans la moindre résistance par quelques sergens de ville.

« La préfecture de police a été vers deux heures l'objet d'une vive alerte. Un nombreux rassemblement accourait par la rue de la Barillerie pour en forcer l'entrée. Des coups de fusil ont même été tirés contre les militaires du poste le plus voisin de cette rue. Ils ont fait une décharge qui a tué un insurgé. La garde municipale à cheval est aussitôt sortie. Elle a promptement dissipé le rassemblement, et a ensuite dégagé tous les ponts et les quais voisins de l'encombrement d'une foule compacte. On annonçait au même moment que le quartier Saint-Jacques et le quartier Saint-Marceau prenaient les armes. Vers trois heures, nous avons entendu de ce côté des décharges de mousqueterie.

« A la même heure, des forces ont été dirigées avec deux brigades de sergens de ville dans les rues Saint-Martin et Saint-Merry, où les émeutiers s'étaient emparés de plusieurs maisons qu'ils ont dévalisées, et dont ils ont jeté les meubles par les fenêtres. La troupe s'est rendue maîtresse de ce quartier; plusieurs insurgés ont été relevés morts ou blessés.

« A la même heure, un engagement a eu lieu au Pont-au-Change entre un attroupement assez compacte et une



compagnie de la ligne. Un soldat a été blessé par les insurgés; la troupe a fait feu et en a blessé plusieurs, qu'en vertu des lois de la guerre elle aurait pu fusiller, mais qu'elle a épargnés et qu'elle a faits prisonniers.

« Avant que la troupe attaquât la barricade Saint-Denis, deux officiers de la ligne ont passé sur le boulevard Bonne-Nouvelle. Des forcenés se sont précipités sur eux, ont déchiré leurs vêtements, et, après les avoir blessés, ils les ont entraînés dans la rue Bonne-Nouvelle, jusqu'alors calme. Les boutiques se sont fermées, et tout ce quartier a pris un aspect lugubre.

« Au même moment un officier d'état-major de la garde nationale, suivi de deux soldats des guides, a été renversé de cheval dans la rue Richelieu, et gravement maltraité. Il aurait été infailliblement tué sans l'intervention de quelques hommes honorables qui l'ont retiré et l'ont transporté dans une maison voisine, dans un état alarmant. »

Le Constitutionnel raconte ainsi la journée du 4 décembre :

« Nous allons esquisser d'abord rapidement les tentatives d'insurrection qui se sont manifestées dans la soirée d'hier.

« Des bandes conduites par plusieurs chefs de section, se soulevant de l'effet produit sur les masses par l'exhibition des cadavres du boulevard des Capucines, le 23 février 1848 au soir, ont voulu renouveler la même représentation. Précédés de deux torches, une centaine d'individus en blouse ont promené deux cadavres dont ils s'étaient emparés après la prise des barricades du faubourg Saint-Antoine et de la rue Sainte-Marguerite, en criant : « Aux armes ! » dans les rues Grenétat, Beaubourg et Transnonain. Il a suffi de quelques sergens de ville bien déterminés pour reprendre ces cadavres, qui ont été immédiatement transportés à la Morgue.

« Spéculant sur cette scène d'horreur, les émeutiers ont reparu plus nombreux dans les rues Beaubourg, Aumaire et autres adjacentes, repaires habituels des professeurs de barricades.

« Des détachemens de la division Levasseur qui occupent l'Hôtel-de-Ville, conduits par le commissaire de police Bertoglio, ont enlevé en quelques instans quatre barricades sans coup férir ; plusieurs insurgés ont été tués et une cinquantaine de chefs de section et d'hommes en blouse ont été arrêtés, fuyant après la prise de leurs barricades : ils ont été déposés à la Conciergerie.

« A minuit, trois barricades, construites sur d'autres points de ces mêmes rues, ont été abandonnées par leurs auteurs.

« Le préfet de police, qui dans ces graves circonstances sait se multiplier et prévoir tous les moyens de défense convenables, a prescrit toutes les mesures les plus efficaces pour déjouer les menées des émeutiers.

« Des brigades de sergens de ville ont été postées dans des quartiers fréquentés d'habitude par les fauteurs d'insurrection, et les troupes ont pu rentrer en partie dans leurs quartiers pour prendre quelque repos. La nuit s'est passée sans le moindre trouble. Les forces militaires conservées sur quelques points ont fait de fréquentes patrouilles, qui ont amené l'arrestation de plusieurs de ces individus à mines sinistres, toujours prêts à faire leur profit du désordre.

« Ce matin jusqu'à huit heures, il n'y a eu aucune manifestation d'insurrection ; cependant, le préfet de police, informé que cent vingt des ex-représentans montagnards, réunis partiellement dans la nuit, avaient rédigé un manifeste pour provoquer leurs affidés au pillage et à la destruction des propriétés, a pris des mesures efficaces pour en empêcher l'impression et l'affichage. Des agents actifs et intelligents, appuyés de piquets d'infanterie, ont été placés dans les directions signalées.

« La réunion de ces ex-représentans n'a pu avoir lieu dans l'endroit où elle s'était assemblée quelques instans auparavant. On présume que les insurgés se sont donné le mot d'ordre dans un lieu éloigné, où l'on prétendait que se trouvaient Ledru-Rollin et Louis Blanc.

« Le manifeste montagnard n'a pas été publié.

« A neuf heures, l'émeute a reparu plus compacte que la veille, excepté dans le faubourg Saint-Antoine, où la tranquillité n'a pas été troublée de la journée ; on a même remarqué que le plus grand nombre des ouvriers du faubourg ont repris leurs travaux. Les ex-représentans rouges ont dû recruter ailleurs les instrumens de leur détestable passion.

« Aujourd'hui, l'armée insurrectionnelle s'était concentrée dans la plupart des rues des sixième et septième arrondissemens. Des barricades ont été refaites sur plusieurs points qui n'étaient pas occupés militairement, et notamment dans les rues Beaubourg, Transnonain, Aumaire, aux Portes-Saint-Martin et Saint-Denis, et dans plusieurs rues de ces deux faubourgs, ainsi que dans les rues Saint-Martin et Saint-Merry.

« A midi, les premières barricades ont été enlevées par la troupe dans les rues Beaubourg, Transnonain et autres. Nos soldats, toujours bons dans la victoire, ont épargné, malgré la rigueur des lois militaires en pareil cas, les individus saisis derrière les barricades ; ces individus, la plupart blessés grièvement, ont été conduits à la Conciergerie, où des médecins, commis par la sollicitude du préfet de police, leur donnent les soins que réclame leur état. Quelques soldats ont été blessés et transportés dans des ambulances.

« A une heure après-midi, l'insurrection avait évidemment fait de notables progrès.

« Une barricade monstrueuse, qui rappelle celles qui ont été construites dans la nuit du 24 février 1848, s'élevait à la porte Saint-Denis, au moyen d'ombibus, de voitures et de meubles enlevés dans les maisons voisines.

« Les émeutiers semblaient maîtres de tout ce quartier, qui a pris tout d'un coup l'aspect des plus mauvais jours de ces dernières années; les boutiques se sont fermées, et les maisons faisant angle aux boulevards Saint-Denis et Saint-Martin sont devenues le refuge forcé d'un grand nombre d'individus armés de fusils et d'armes blanches, dérobées dans la matinée à plusieurs étages d'armuriers; rien n'avait été négligé de la part de l'insurrection pour faire vigoureuse défense.

« D'autres barricades se construisaient simultanément dans les rues Saint-Denis, Saint-Martin et autres rues adjacentes.

« Avant d'attaquer la barricade de la rue Saint-Denis, nos troupes ont voulu déblayer les rues voisines occupées par l'émeute.

« Dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin, des bandes ont pénétré dans plusieurs maisons dont elles ont lancé par les fenêtres le mobilier pour servir aux barricades. La stupeur était dans tout ce quartier lorsque sont arrivés les chasseurs de Vincennes et des régimens de ligne. En peu d'instans, toutes les barricades ont été enlevées et les insurgés ont été traités sans quartier.

« La barricade de la rue Saint-Denis a été prise par nos braves soldats aussi vite que les autres. L'intérieur est rempli des cadavres de ceux qui la défendaient, et ceux qui ont pu échapper se sont repliés sur la Porte-Saint-Martin, où ils ont été pris entre deux feux. Le nombre des morts est considérable. Les insurgés qui s'étaient réfugiés dans des maisons ont été débusqués par un détachement du génie. »

« Quatre heures et demie.

« La troupe est maîtresse de tout le terrain occupé par l'insurrection. On relève les blessés pour les transporter dans les ambulances.

« Vers midi, au moment où les émeutiers renversaient les voitures et les omnibus pour construire la barricade de la Porte-Saint-Denis, deux officiers de la ligne, qui passaient sur le boulevard Bonne-Nouvelle, ont été arrêtés, grièvement blessés par quelques forcenés, qui, malgré l'intervention d'un grand nombre de personnes, les ont entraînés dans la rue du Faubourg-Poissonnière.

« A peu près au même instant, un officier de l'état-major de la garde nationale, passant à cheval dans la rue de Richelieu, au coin du boulevard, a été frappé et renversé de cheval par d'autres individus de ces bandes. »

« Dans la matinée, un gendarme mobile, portant une ordonnance, a été assassiné par les émeutiers. »

« Cinq heures.

« Nous affirmons que la troupe a peu souffert dans les engagements multipliés qui ont eu lieu. Une barricade élevée dans la rue du Bac a été prise sans peine par quelques sergens de ville. »

« Vers trois heures, le président est sorti de l'Élysée, suivi d'un nombreux état-major; il s'est rendu d'abord à la place du Carrousel et a traversé la place du Palais-National, se dirigeant vers les boulevards.

« Il était suivi d'un régiment de ligne et d'une batterie d'artillerie. »

« Voici, sur les opérations militaires de la journée, de nouveaux détails qui nous arrivent d'une source sûre :

« Six heures du soir.

« En conséquence des ordres du général en chef, l'insurrection s'étant produite et concentrée dans les quartiers compris entre l'Hôtel-de-Ville, la pointe Saint-Eustache et les boulevards, les divisions Carrelet et Levasseur ont effectué, à une heure, un mouvement simultané pour la comprimer.

« Le général Levasseur avec la brigade Herbillon, partie de l'Hôtel-de-Ville, marchait sur la Pointe-Saint-Eustache, où se trouvait le général Dulac. La brigade Marulaz, partie de la Bastille, cheminait vers le même point. Pendant ce temps, les brigades de Cotte, de Bourgon et Canrobert, s'étant postées sur les boulevards, aux portes Saint-Denis et Saint-Martin, s'avançaient par les rues de ce nom et la rue du Temple. Ce mouvement devait écraser l'insurrection. Il s'est effectué avec résolution et succès ; les barricades ont partout été vigoureusement enlevées ; l'anarchie a été déconcertée et foudroyée par la rapidité de l'exécution, par l'énergie et l'élan des troupes.

« Quelques agitations partielles se sont manifestées sur d'autres points et ont été promptement réprimées par les troupes inoccupées.

« Le quartier Latin et le faubourg Saint-Martin sont restés calmes ; la division Renault était en position, mais n'a pas eu à agir.

« Les troupes des divisions Carrelet et Levasseur occupent militairement les quartiers dont elles sont maîtresses depuis quatre heures.

« La cavalerie n'a pas été engagée ; mais la brigade Reibell (1^{er} et 7^e lanciers) a reçu l'ordre de balayer, à la nuit, sur les boulevards et dans toute leur étendue, tous les groupes hostiles, en s'appuyant par des bataillons de chasseurs lancés sur les bas-côtés.

« Les mesures énergiques, prises par le général en chef, ont ainsi répondu par un résultat qui assure la tranquillité publique, et qui n'était pas douteux, à l'attente des amis de l'ordre et à la confiance des troupes.

« L'élan et la valeur des troupes sont au-dessus de tout éloge ; il est à regretter que le succès ait été acheté au prix de plusieurs malheurs. Le colonel Quilico, du 72^e régiment d'infanterie de ligne, a été blessé, ainsi que quelques autres officiers et plusieurs soldats. Loubeau, lieutenant-colonel de ce régiment, a été tué.

« Toutes les barricades ont été enlevées par nos braves soldats avec un ardeur électrique. On a pu remarquer la méthode constante qui présidait à la construction de ces barricades dans les divers quartiers. C'était toujours un monsieur bien mis qui, en carnet à la main, enrôlait des hommes en blouses et dirigeait les travaux. Nulle part on n'y a vu ni un ouvrier ni un garde national. Il est évident que nos troupes n'ont eu à combattre que l'abominable armée des sociétés secrètes, recrutée parmi les bandits et vagabonds qui n'aspirent qu'au pillage de Paris et au bouleversement total de la société. »

« Une tentative a été faite sur le Palais-de-Justice, où les Tribunaux tenaient leurs audiences. Le cours de la justice s'est trouvé interrompu ; mais les insurgés ont été vigoureusement repoussés par une compagnie de garde républicaine.

« Un coup de main a été essayé dans la rue Pagevin, pour menacer la Banque et la Poste aux lettres. Cette tentative a été réprimée. On a fait courir le bruit qu'un officier d'état-major avait été tué d'un coup de fusil sur le boulevard. Le fait est faux. Un officier d'état-major, pris à l'improviste, a été renversé de cheval. Mais, avant qu'il fût relevé, les agresseurs s'étaient enfuis.

« Une attaque a été tentée sur la mairie du 2^e arrondissement. Elle a été repoussée.

« Les boulevards qui avaient été encombrés hier et aujourd'hui par des groupes de passans et d'oisifs, au centre desquels péroraient des déclamateurs en plein vent qui semaient de fausses nouvelles et qui calomniaient les intentions du Gouvernement, ont été vers deux heures occupés par la troupe, et les groupes ont été dispersés.

« Un peu plus tard, des coups de feu ont été tirés des croisées du boulevard Montmartre. La troupe a riposté et nous avons la douleur d'annoncer que plusieurs personnes ont été mortellement atteintes. »

On lit dans la Patrie :

« Vendredi, six heures du soir.

« L'ensemble des rapports parvenus à l'autorité présente la situation sous le jour le plus rassurant. Partout l'insurrection désarme, partout l'agitation cesse. Tout annonce que demain Paris aura repris sa physiologie habituelle, et que, grâce à l'héroïque dévouement et au sublime couragede l'armée, la France pourra se reposer en paix, dans l'ordre et la sécurité, des longs jours d'inquiétude et de trouble qu'elle vient de traverser.

« Amédée de Cesena. »

« M. Bruzelin, commissaire de police de la présidence, et doyen des commissaires de police de Paris, vient d'être appelé aux fonctions de chef de la police municipale.

« M. Madier de Montjau n'a pas succombé à sa blessure. Il est arrêté, mais hors de danger. M. Baudin a été enterré aujourd'hui au cimetière de Montmartre, en présence de quelques personnes.

« M. le général Bourjolly part demain matin pour Bordeaux, où il va prendre le commandement en chef de trois divisions, en remplacement de M. le général d'Arbouville.

« Le conseil général d'Indre-et-Loire et la nouvelle de

l'acte par lequel le président de la République fait un appel au peuple, s'est réuni spontanément pour voter une adresse de félicitations au président.

« Nous recevons les renseignemens suivans sur un engagement dont la rue Montmartre a été le théâtre hier, vendredi :

« A quatre heures, les insurgés ont tenté de faire une barricade rue Montmartre, au coin de la rue du Mail. Les matériaux servant aux réparations d'un égout ont été employés. Immédiatement, la population saine de la rue a empêché toutes les voitures qui venaient de la Pointe-Saint-Eustache, de continuer leur chemin, afin de ne pas être renversés. Les feux de pelotons tirés par la troupe, au coin du Faubourg-Montmartre, ont suffi pour empêcher l'achèvement de la barricade ; les insurgés se sont réfugiés rue Mandar. Des cartouches ont été distribuées devant le numéro 71 de la rue Montmartre, par un homme sans arme et mis avec une certaine élégance. Les insurgés n'ont pas été plutôt armés et munitionnés, qu'ils ont tenté, en jetant des cris factieux, d'enfoncer l'une des boutiques du numéro 74 ; mais l'engagement qui avait lieu rue Montorgueil, a sauvé les habitans du numéro 74. Les insurgés se sont mis à tirer sur la troupe, et en se sauvant au coin de la rue Mandar ; cinq ou six de leurs fusils ont raté et ont fait long feu. »

« Nous continuons à raconter les faits qui ont terminé la précédente journée et ceux qui se sont accomplis dans celle-ci. La tactique des chefs de l'insurrection était de fatiguer les troupes, et par conséquent de n'engager que les luttes partielles et peu importantes. Ils auraient voulu reculer de deux jours la bataille décisive qui s'est livrée dans les cinquième et sixième arrondissemens : dans les rues Saint-Denis, Saint-Martin et à la porte Saint-Denis.

« C'était aussi la résolution de la réunion des 120 représentans de la Montagne, sur lesquels retombe la responsabilité du sang versé et de tous les malheurs de cette journée, parce qu'ils en ont été les inspireurs. Les autres n'ont fait qu'obéir à la criminelle consigne de cette réunion.

« Les barricades étaient assez nombreuses dans la section du Temple. Celles de la rue Phélippeaux et de la rue de Bretagne, faites avec des cabriolets et des meubles de maisons voisines, ont été détruites par un seul coup de canon, qui a mis en fuite la bande qui les défendait.

« La barricade de la rue Phélippeaux était gardée et défendue par vingt jeunes gens de vingt ans, tous armés de fusils de la garde nationale. Il y avait aussi beaucoup de briquets appartenant au même corps.

« C'est un régiment d'infanterie, appuyé par une batterie d'artillerie, qui, débouchant par la rue du Temple, a fait feu sur la barricade. Les jeunes émeutiers ayant riposté, la troupe s'est avancée sur eux en faisant un feu roulant. Tous les insurgés ont été tués. Ceux qui étaient aux deux précédentes barricades, n'ayant été que blessés, ont été transportés à l'ambulance de la prison. »

DEPARTEMENS.

Tous les courriers sont arrivés. Ils ont trouvé partout la plus grande tranquillité. A Lyon, notamment, le calme était complet.

Voici, dit *le Constitutionnel*, les nouvelles qui nous arrivent tant par correspondance que par dépêches télégraphiques. On verra que les bruits répandus sur la situation d'Amiens, de Rouen et de Reims étaient dénués de toute espèce de fondement :

AMIENS, 4 décembre, 11 heures du matin. — Tout est tranquille dans le département et à Amiens. Les deux tiers de la population urbaine et la totalité des campagnes se sont hautement prononcés dans le sens des événemens.

SENlis, 3, minuit. — Senlis est tranquille. Les mesures prises par l'autorité administrative ont été superflues. La population a été partagée entre l'étonnement et la satisfaction. S'il y a des mécontents, ils n'ont pas osé laisser percer leurs sentimens devant l'attitude de la population.

BEAUVAIS. — Toutes les nouvelles du département sont bonnes.

La classe ouvrière est satisfaite. Le commerce se montre très favorable au mouvement.

Quel que agitation s'était manifestée dans la commune de Mouy. Elle est calmée.

LILLE, 3 décembre. — Lille est toujours tranquille. Les mesures sont prises pour faire échouer toute tentative de désordre ; le préfet a adopté quelques précautions qui ont réussi complètement. On a fait fermer l'estaminet de la *Fraternité*.

A ROUBAIX, les ouvriers ont accueilli par les cris de : « Vive Napoléon ! » la lecture des proclamations.

DEXAIN est l'un des foyers du socialisme. Des troupes y ont été envoyées. Elles ont été bien accueillies.

On a fermé à Valenciennes un estaminet dit *l'Economique*, où se réunissaient les démagogues. Le limonadier et sa concubine ont été arrêtés pour injures et outrages envers les autorités.

DOUAI, 3, 8 heures du soir. — Le calme qui règne sur tous les points du ressort démontre la faveur avec laquelle les évènements de Paris ont été généralement accueillis.

A Lille, à Valenciennes, à Roubaix, à Arras, la tranquillité n'a pas été un instant troublée. A Douai, il serait impossible de saisir la plus légère trace d'émotion dans la population.

ARRAS, 3 décembre, 10 heures du soir. — D'excellentes nouvelles arrivent des divers points du département.

Buloigne, Saint-Omer, Calais sont parfaitement calmes. A Arras, le préfet n'a qu'à se louer du concours des autorités : c'était aujourd'hui jour de marché, le grain s'est très bien vendu ; les gens de la campagne manifestent leur satisfaction.

CHALONS (Marne), 3 décembre, 11 heures du soir. — Rien n'a troublé l'ordre à Reims dans la population ouvrière, ni à Epervain dans les ateliers du chemin de fer. Les nouvelles de Vitry et de Saint-Ménéchould sont bonnes comme celles de Châlons. Partout la tranquillité habituelle.

LAON, 3 décembre, 11 heures du soir. — Les évènements de Paris ont surpris les habitans de Laon. Ils ont été accueillis par quelques-uns avec appréhension, par la majorité avec satisfaction. On n'a aucune inquiétude sur le maintien de la tranquillité.

ORLÉANS, 3 décembre, minuit. — La garde nationale a été admirable de zèle, de dévouement et d'énergie. Avec de simples recrues du 27^e de ligne, elle a suffi à toutes les nécessités, et la journée a fini dans un calme absolu.

La garde nationale de Montargis s'est réunie autour du sous-préfet. L'ordre y est, du reste, des plus satisfaisans.

Huit heures du soir. — Les mesures énergiques qui ont été prises ont eu pour résultat le rétablissement de l'ordre.

Les dépêches arrivées de Blois, Pithiviers et Montargis annoncent que la tranquillité n'a pas été troublée dans ces villes.

ROUEN, 3 décembre, dix heures du soir. — La tranquil-

ité la plus complète continue à régner à Rouen et dans les vallées voisines. Un fait significatif s'est produit à Elbeuf, la nuit dernière. Un ouvrier s'étant permis de crier : « A bas Napoléon ! » a été arrêté par ses camarades.

Le travail continue partout.

A Rouen, les travaux n'ont pas été interrompus un instant, et l'aspect des rues est celui des temps les plus calmes.

Tous les magasins sont ouverts. Les rues sont calmes, sans groupes.

L'attitude de la garde nationale est excellente. Il est inutile d'ajouter que la Cour et les Tribunaux ont tenu leurs audiences.

Tranquillité parfaite au Havre et à Louviers.

EVREUX, 3 décembre, onze heures du soir. — Les nouvelles des évènements de Paris, arrivées imparfaitement dans la soirée d'hier, auraient naturellement causé une certaine émotion au chef-lieu ; complètement connues aujourd'hui, elles ont rassuré tous les esprits et n'ont pas occasionné le plus inoffensif rassemblement. Le préfet ne doute pas de l'adhésion de tout le département, d'après les promesses de concours qui arrivent à la préfecture.

ANGOULÊME, 3 décembre, minuit. — Les proclamations ont produit une assez vive émotion, mais qui n'a pas été de longue durée. Les chefs de la démagogie ont été plongés dans la stupeur ; mais, en présence du calme profond de la ville et de l'adhésion manifeste de la population, le journal démagogique qui a paru ce soir s'est borné à enregistrer les actes du gouvernement sans le moindre commentaire.

BOURGES, 3 décembre, 9 heures du soir. — Les évènements du 2 décembre ont produit à Bourges peu de sensation. L'anxiété était générale et on s'est senti soulagé. La pensée universelle est qu'il faut se rallier derrière le président, comme la seule sauvegarde de la société. Tous les renseignemens du dehors sont favorables.

SAINTE-AMAND (Cher). — Il y a eu une velléité de trouble à Sainte-Amand. La présence du préfet, du procureur-général et de 200 hommes y a rétabli un calme plat.

CHATEAUX-VOUINS (Indre), 3 décembre, 7 heures du soir. — Les nouvelles de Paris n'ont produit aucune émotion sérieuse. La ville continue d'être calme comme la veille. L'autorité municipale et la garde nationale prêtent le concours le plus énergique au Gouvernement. Le calme est le même au Blanc, à Issoudun et à La Châtre.

POITIERS, 3 décembre, 11 heures du soir. — Tranquillité parfaite. Adhésion complète aux actes du Gouvernement.

VIERNE (Poitiers), 4 décembre, 10 heures du matin. — Poitiers, Châtelleraul, Montmorillon, Civray et Loudun sont très calmes.

ALLIER. — Moulins, 6 heures du matin. — Un attroupement armé s'est formé cette nuit aux portes de la ville de Moulins. Il a été surpris par la troupe, et une douzaine d'arrestations ont suffi pour tout disperser.

MAYENNE. — Laval, 3 décembre, 8 heures du matin. — Tranquillité absolue.

NANCY, 3 décembre, 6 heures du soir. — La démagogie a été surprise et consternée. Aucun cri, aucune manifestation n'ont encore eu lieu. Le calme le plus parfait règne dans la ville.

CHARTRES, 4 décembre. — La tranquillité continue à régner dans tout le département, et l'adhésion se prononce avec une énergie d'heure en heure plus manifeste. Des groupes se forment au chemin de fer à l'arrivée de chaque convoi, mais tellement inoffensifs, qu'il n'a pas été nécessaire de faire une seule arrestation.

TROYES, 3 décembre, 9 heures du soir. — La lecture des proclamations a produit ici un excellent effet. Dans les groupes formés autour des affiches, et surtout dans les ateliers, on manifestait hautement son approbation des mesures prises par le président de la République.

DIOIS, 3 décembre, 6 heures du soir. — L'attitude de la population a été remarquablement calme. Les proclamations du président de la République ont été affichées, lues avec avidité et bien accueillies. Ce matin, à six heures, les meneurs du parti démagogique étaient à l'embarcadere, attendant l'arrivée du convoi de Paris ; mais, en attendant les voyageurs raconter que les ouvriers et les fabricans de Paris se réjouissaient tout haut des évènements, comme devant mettre un terme à leur malaise, ils se sont dispersés immédiatement, et aucun groupe ne s'est formé dans la journée.

TARBES, 3 décembre. — A Tarbes, comme dans les autres arrondissemens, la journée d'hier et celle d'aujourd'hui se sont passées dans le plus grand calme.

BAR-LE-DUC, 3 décembre, 9 heures du soir. — Les actes du Gouvernement ont été généralement approuvés par la population du chef-lieu et de ses environs. Les fonctionnaires y ont donné leur adhésion. La population ouvrière exprime une vive satisfaction.

SEINE-INFÉRIEURE. — Rouen, 3 décembre, minuit. — La tranquillité la plus complète n'a cessé de régner à Rouen, au Havre et à Elbeuf. La garde nationale rivalise de zèle avec la troupe. Toutes les autorités agissent avec le plus parfait accord.

Dernières nouvelles.

ROUEN, le 4 décembre, à 1 heure 25 minutes du soir. — Tout est parfaitement calme dans la subdivision. L'esprit de l'armée et de la garde nationale de Rouen est on ne peut meilleur.

RHÔNE. — Lyon, 3 décembre. — La ville est calme.

HAUTE-SAÛNE. — Vesoul, 2 décembre. — La tranquillité continue.

DEUX-SEVRES. — Niort, 4 décembre, 1 heure du matin. — Toutes les mesures ont été prises ; la tranquillité est complète.

HAUTE-MARNE (Chaumont), 3 décembre, six heures du soir. — Aucun symptôme d'agitation ne se manifeste.

VIERNE (Poitiers), 3 décembre, minuit. — La tranquillité continue à Poitiers et à Châtelleraul.

SEINE-ET-MARNE (Meaux), 3 décembre, 2 heures du soir. — Toutes les mesures ont été prises de concert avec les autorités municipales, judiciaires et militaires, pour maintenir l'ordre. Du reste, les nouvelles sont partout accueillies favorablement. La population donne son approbation complète.

ORNE (Alençon), 3 décembre, 6 heures. — La tranquillité n'a pas été un instant troublée.

OISE (Beauvais), 3 décembre, minuit. — Tout continue à être d'un calme admirable. Les mesures prises tendent une adhésion générale. Les mêmes nouvelles arrivent de Senlis, Clermont et Compiègne.

SARTHE (Le Mans), 3 décembre. — La ville continue d'être calme. L'étonnement causé par la nouvelle est, dès tous les rapports, plutôt mêlé de joie que de crainte, surtout de la part des masses.

YONNE (Tonnerre), 3 décembre. — Le calme le plus parfait

Nous avons encore à enregistrer plusieurs incendies dans notre département. Ces accidents se multiplient d'une manière effrayante, surtout si l'on considère que nous sommes déjà en hiver, époque où ces accidents sont ordinairement moins fréquents.

Au village de la Herissonnière, commune de Laurenan, arrondissement de Loudéac, deux maisons de ferme ont été la proie des flammes. Tout ce qu'elles contenaient a été brûlé, et la valeur, jointe à celle des bâtiments, s'élève à 10,000 fr. Rien n'était assuré.

Un malheur de même nature est venu frapper de pauvres fermiers du village de Créac'h-Bihan en Tréguier, qui ont perdu tout leur mobilier d'exploitation, valant environ 4,000 fr.

Dans la nuit du 18 au 19, le feu éclatait encore au lieu de Goasmayon, commune de Bégard, et y dévorait maisons, bestiaux, tout en un mot.

ÉTRANGER.

ANGLETERRE. (Londres), 27 novembre. — M. Ramsay, juge à Liverpool, se permettait souvent à l'audience contre les parties ou leurs conseils, même contre des témoins,

des saillies qui amusaient le plus grand nombre des auditeurs, mais paraissaient à d'autres fort inconvenantes. Le Journal de Liverpool se plaisait à rapporter ces excentricités, peut-être en les exagérant un peu, et demandait si l'autorité supérieure pouvait tolérer plus longtemps un tel magistrat sur son siège.

On finit par ordonner une enquête dont le résultat a été en général favorable à M. Ramsay. Les témoins s'accordaient à dire que c'était un juge probe, éclairé, et que ses décisions étaient rarement réformées par les Cours supérieures. Quant aux faits allégués, les uns étaient dénués de preuves ou paraissaient évanoués par l'esprit de parti.

Pendant tout le temps de l'enquête, qui a duré plus d'un mois, M. Ramsay a cru devoir s'abstenir; se regardant comme sorti victorieux de cette épreuve, il a reparu sur son siège et a continué, selon le Journal de Liverpool, ses quolibets accoutumés. Un jour, choqué des réponses un peu dures des témoins, il les a condamnés à une forte amende pour mépris envers la Cour, mais il a ajouté: « Je préviens les condamnés qu'ils ne seront poursuivis pour le paiement de l'amende que dans le cas où ils recommenceraient. » Le journaliste a traité cette décision d'illé-gale et d'absurde.

Le lendemain, M. Ramsay s'est montré au théâtre dans une loge auprès des trois officiers municipaux qui avaient

présidé à l'enquête; ils ont été accueillis par les plus vives acclamations; il y a eu trois hourrahs en l'honneur du magistrat, et trois grognemens contre le Journal de Liverpool.

Cependant le conseil des ministres ayant pris connaissance de l'enquête et de tous les documents d'un volumineux dossier, la révocation du juge Ramsay a été définitivement prononcée.

(2 décembre). — On n'a pu encore reconnaître un homme très bien mis, en habit noir, qui s'est brûlé la cervelle il y a une dizaine de jours dans le parc de Greenwich. Il ne s'est trouvé sur lui aucun papier; son chapeau contenait l'adresse du chapelier qui l'a vendu, et le pistolet dont il s'est servi portait la marque de M. Smith, armurier, à Londres.

Bourse de Paris du 5 Décembre 1851.

Table of market data including 'AU COMPTANT', 'FONDS DE LA VILLE, ETC.', and 'Caisse hypothécaire' with various numerical values.

Table titled 'FONDS ÉTRANGERS' listing various international funds and their values, including 'Quatre Canaux', 'Canal de Bourgog.', etc.

Table titled 'CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET' listing railway shares and their market prices.

AVIS IMPORTANT. Les Insertions légales, les Annonces de MM. les Officiers ministériels et celles des Administrations publiques doivent être adressées directement au bureau du journal. Le prix de la ligne à insérer une ou deux fois est de... 1 fr. 50 c. Trois ou quatre fois... 1 25 Cinq fois et au-dessus... 1

VENTE PAR LICITATION JUDICIAIRE, Entre majeurs et mineurs, même au-dessous de la mise à prix. En l'étude et par-devant M. Edouard HOVELT, notaire à Dunkerque, rue des Vieux-Remparts, 42. Le samedi 20 décembre 1851, A TROIS HEURES DE RELEVÉE, EN 2 LOTS. 1. DE TOUTE UNE GRANDE ET BELLE FERME Dite le Grand-Colombier, De la contenance de 88 hectares 43 ares 37 centiares.

SITUÉE EN LA COMMUNE DE GRAVELINES; 2° DE TOUTE UNE GRANDE ET BELLE MAISON Avec Magasins, Caves et dépendances, SITUÉE A DUNKERQUE, Rue Saint-Jean dite des Minimes, 16. Le premier lot, sous la mise à prix de deux cent dix mille quatre cent sept francs, pour la ferme du Grand-Colombier, ci... 217,407 fr. Le deuxième lot, sous celle de trente mille francs, pour la maison à Dunkerque, ci... 30,000 Total... 247,407 fr.

1° A M. Auguste ROBYN, avoué poursuivant la vente; 2° A M. Ernest HOVELT, avoué colicitant; Et 3° A M. Edouard HOVELT, notaire à Dunkerque, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. Pour extrait: L'avoué poursuivant, Signé, ROBYN. (3307)*

SOCIÉTÉ ANONYME DES PAPIETERIES DU MARAIS ET DE SAINTE-MARIE. MM. les actionnaires propriétaires de cinq actions au moins sont prévenus que l'assemblée générale annuelle est convoquée pour le dimanche 11 janvier 1852, heure de midi, au dépôt de la société, rue du Pont-de-Lodi, 3. Ceux qui ne pourraient assister sont invités à s'y faire représenter par des mandataires pris exclusivement parmi les actionnaires.

PUBLICATIONS NOUVELLES. — DROIT ET JURISPRUDENCE. — PLACE DAUPHINE, 27. COSSZ, IMPRIMEUR-ÉDITEUR des Lois de la Procédure de Carré et Chauveau Adolphe; des Codes annotés de Sirey et Gilbert; du Formulaire d'Ed. Clerc; des Œuvres de Pothier annotées par M. Bugnet; du Dictionnaire du Contentieux commercial; du Traité des Droits d'enregistrement, par Championnière et Rigaud; du Corps du Droit français, par Calisset; de la Théorie du Code pénal annotée, par Chauveau Adolphe et Faustin-Hélie; du Commentaire du Code forestier, par Mieaume; de l'Encyclopédie des Huissiers; du Dictionnaire de la Taxe, par B. d'Argis; des Ouvrages de MM. Alauzet, Alexandre, Allain, Berrjat-Saint-Prix (Ch.), Carré, Chauveau Adolphe, Delamarre et Lepoitvin, Demolèse, Dufour, Duverger, Victor Foucher, Henrion de Pansey, Neuguier (Louis), Ortolan (Th.), Poujol, RATHERY, Rauter, Rief, Savigny, etc., etc.

SUPPLÉMENT AU TRAITÉ DES DROITS D'ENREGISTREMENT,

Contenant l'Examen des principes du Code civil sur la Distinction des biens, l'Usufruit, les Servitudes, les Successions, les Donations et Testaments, les Obligations, Ventes, Louages, les Contrats de mariage, les Hypothèques et d'autres parties du droit civil, ainsi que des règles de Timbre et de Contraventions à la loi du 25 ventôse an XI, etc., par MM. CHAMPIONNIÈRE, RIGAUD et P. PONT. Ce SUPPLÉMENT contient la Jurisprudence et la Doctrine de 1837 à ce jour. — Le SUPPLÉMENT, 9 fr.; le DICTIONNAIRE, 12 fr. — L'ouvrage entier, 6 gros volumes in-8°, y compris le SUPPLÉMENT et le Dictionnaire ou Table générale, prix: 50 fr. N. B. — Le Catalogue général des livres de droit et de jurisprudence sera expédié franco à toute demande. — Les livres sont fournis aux conditions les plus favorables et avec la réserve de les renvoyer s'ils ne conviennent pas. (6161)

EN VENTE chez A. DURAND, Libraire-éditeur, rue des Grès-Sorbonne, 5, à Paris. RÉPERTOIRE GÉNÉRAL ET RAISONNÉ DU DROIT CRIMINEL Où sont méthodiquement exposées la Législation, la Doctrine et la Jurisprudence sur tout ce qui constitue le grand et le petit criminel, en toutes matières et dans toutes les juridictions. Par M. Achille MOREN, docteur en droit, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, rédacteur du Journal du Droit criminel, auteur du Dictionnaire du Droit criminel, du Traité de la Discipline des Cours et Tribunaux, etc. — 1851, deux volumes grand in-octavo à deux colonnes. — Prix: 20 Francs. (6116)

PROMENADES DANS LES RUES DE LONDRES, PAR BERTALL.

Tout le monde a vu la charmante collection de dessins comiques publiée par notre caricaturiste Bertall, dans le Journal pour rire, sous le titre de: Un petit Voyage à Londres et au Cristal Palace, avec de nombreux aperçus au crayon sur les trains de plaisir, les Anglais, les Anglaises, les Tchillings, les Visiteurs, les Visités, les Exposés, les Exposés, la Great Exhibition, etc. Le succès de cette première collection a déterminé l'auteur à continuer, sous un titre nouveau, ses excursions dans les mœurs, les habitudes et les ridicules de nos voisins. Bientôt va paraître également, dans le Journal pour Rire, la REVUE DU DERNIER TRIMESTRE DE 1851; elle se composera, comme d'habitude, de Cent Caricatures, par Nadar, contenues dans un seul numéro du Journal. Le Journal pour Rire publie à lui seul plus de caricatures politiques et non politiques que tous les autres journaux ensemble, et il ne coûte que 4 fr. 25 c. pour 3 mois, — 8 fr. 20 c. pour 6 mois, — 16 fr. pour un an. Toute personne qui s'abonne au Journal pour Rire, a droit à recevoir franco, dans toute la France, moyennant la somme de 4 fr., — un charmant album d'épreuves pour un enfant, l'Alphabétique en actions, par les dessinateurs du Charivari, album qui se vend 8 fr. franco à toute personne qui n'est point abonnée au Journal pour Rire. On souscrit chez Aubert, éditeur, place de la Bourse. — Ajouter 4 fr. au prix de l'abonnement, si l'on veut recevoir franco l'Alphabétique en actions. (6199)

Les ANNONCES, RÉCLAMES et AVIS DIVERS à insérer dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX sont reçus au Bureau du Journal, et chez MM. BIGOT et C., régisseurs des Annonces de la Gazette des Tribunaux et directeurs de la COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ANNONCES.

TARIF DES ANNONCES

Depuis le 1er mars 1850.

ANNONCES AFFICHES

JUSTIFIÉES SUR CINQ COLONNES ET COMPTÉES SUR LE CARACTÈRE DE CINQ POINTS). D'UNE à QUATRE Annonces en un mois... fr. 50 c. la ligne. De CINQ à NEUF — — ou une seule Annonce au-dessus de 150 lign. " 40 — DIX ANNONCES et plus — — ou une seule au-dessus de 250 lignes. " 30 —

ANNONCES ANGLAISES

(JUSTIFIÉES SUR CINQ COLONNES ET COMPTÉES LIGNE POUR LIGNE). D'UNE à QUATRE Annonces en un mois... fr. 80 c. la ligne. De CINQ à NEUF — — ou une seule Annonce au-dessus de 150 lig. " 60 — DIX ANNONCES et plus — — ou une seule au-dessus de 250 lignes. " 40 —

RÉCLAMES: 1 fr. 50 c. la ligne. — FAITS DIVERS: 2 fr. 50 c. la ligne.

Le prix des Insertions concernant les Appels de fonds, Convocations, Avis adressés aux Actionnaires, Ventes mobilières et immobilières, Adjudications, Oppositions, Expropriations, Placements d'hypothèques et Jugemens, est de 1 fr. 50 c. la ligne.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1851, dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

SOCIÉTÉS. D'un acte sous signatures privées, fait double à Paris le vingt-huit novembre mil huit cent cinquante et un, enregistré, il appert: Que la société de commerce en nou collectif, formée le dix décembre mil huit cent quarante-deux, pour neuf années, ayant commencé le dix décembre mil huit cent quarante-trois, entre M. Adolphe HUNZIKER, demeurant à Paris, rue Sainte-Appoline, 14, et M. Jules HUNZIKER, demeurant à Paris, boulevard Saint-Martin, 67, sous la raison sociale HUNZIKER frères, et ayant pour objet la commission et les achats de marchandises pour la France et l'étranger, a été prorogée de neuf années, qui commenceront à courir le trente et un décembre mil huit cent cinquante et un et finiront le trente et un décembre mil huit cent soixante et un, aux mêmes clauses et conditions, notamment que la signature sociale appartiendra aux deux associés, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Adolphe Hunziker, né Henry, qui signera comme mandataire non responsable; que MM. Adolphe et Jules Hunziker sont tous deux étrangers, et que le siège de la société a été transporté à Paris, rue Sainte-Appoline, 14. Pour extrait: Signé: HUNZIKER frères. (4074)

Enregistré à Paris, le 5 décembre 1851, F. Reçu deux francs vingt centimes, décime compris.

IMPRIMERIE DE A. GUYOT, RUE SEUVE-DES-MATHURINS, 18.

Pour la publication de la signature, A. Guyot. Le maire du 4e arrondissement.